

**5<sup>e</sup> assemblée publique de l'exercice 2007-2008 du conseil d'administration  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE  
21 février 2008, à 19 h 00**

Procès-verbal de la cinquième (5<sup>e</sup>) assemblée publique de l'exercice 2007-2008 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 21 février 2008, à 19 h 00, à la MRC des Chenaux.

**PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Michel Dupont	Siège, Développement social
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Normand Hudon	Maire, Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Jacques Pinard	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Pierre Tremblay	Siège, Qualité de vie

**ABSENCES :**

M. Ghislain Bourque	Observateur, Éducation
M <sup>me</sup> Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Yvon Lemire	Siège, Éducation
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M <sup>me</sup> Éva Ottawa	Grand chef, Conseil de la Nation Atikamekw
M. Reynald Périgny	Préfet, MRC de Mékinac

**PARTICIPAIT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :**

M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ
---------------------	------------------------

M<sup>me</sup> France Beaulieu, préside l'assemblée.

-----

**MOT DE BIENVENUE**

Après avoir constaté le quorum, M<sup>me</sup> France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/07-08-05-046

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2007
- 3.0 Fonds de développement régional
  - 3.1 Bilan
  - 3.2 Modification du cadre de gestion du FDR
  - 3.3 Projets
    - 3.3.1 Histoire en bref de la Mauricie (AA-097-07)
    - 3.3.2 Festival d'eau vive de la Mauricie (AA-099-07)
    - 3.3.3 Développement, mise en valeur et promotion de la route touristique Le Chemin du Roy (AA-098-07)

- 3.3.4 Art-Go / Répercussion 08 (AA-084-07)
- 3.3.5 Ferme des jeunes Mauricie (AA-077-07)
- 3.3.6 Entente de partenariat en tourisme (AA-100-07)
- 3.3.7 Stratégie en faveur des aînés (ES-019-07)
- 3.3.8 Projet d'implantation d'un Centre de démonstration en sciences en Mauricie (AA-094-07)
- 4.0 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)
  - 4.1 Guide de présentation (2008-2009)
- 5.0 Points d'information
  - 5.1 Fiscalité des régions ressources
  - 5.2 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)
  - 5.3 Forum de la société civile et tableau de bord
  - 5.4 Processus de fin d'année financière
  - 5.5 TQR
- 6.0 Liste des comptes
- 7.0 Varia
- 8.0 Questions du public
- 9.0 Date de la prochaine rencontre
- 10.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Normand Hudon, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5.6 Livre vert sur la forêt
- 5.7 Travailleurs de rue
- 5.8 Programme de soutien aux organismes – modulation
- 5.9 Visite de la réserve Wemontaci
- 7.1 Transport collectif
- 7.2 Orthophotographie
- 7.3 Demande d'extension de la date de consultation au 30 avril 2008 pour le Livre vert sur la forêt
- 7.4 Appui au sentier pédestre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 7.5 Lettre d'appui aux commissions scolaires
- 7.6 Délégation du directeur général comme observateur au Conseil régional des partenaires du marché du travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/07-08-05-047 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Michel Dupont, d'adopter le procès-verbal, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/07-08-05-048 3.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**3.1 Bilan**

En date du 21 février 2008, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 1 483 006 \$. Un montant de 200 339 \$ a été désengagé. Les projets désengagés sont les suivants ;

<b>Projet</b>	<b>Montant désengagé</b>
Plan quinquennal	1 433 \$
Tourisme sportif et de loisir	30 000 \$
Amélioration du réseau des bibliothèques affiliées de la Mauricie	1 306 \$
Concertation en loisir des aînés de 50 ans et plus	8 600 \$
Jeux du Québec	150 000 \$
Info-Crime Mauricie	9 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>200 339 \$</b>

### 3.2 Modification du cadre de gestion du FDR

#### Résolution relative à la Modification du cadre de gestion du Fonds de développement régional (FDR)

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a augmenté substantiellement ses contributions au Fonds de développement régional (FDR) de l'ordre du 74 % en Mauricie;
- CONSIDÉRANT que les enjeux du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie doivent bénéficier des meilleurs supports et moyens pour mettre en œuvre les orientations et les stratégies qui en découlent;
- CONSIDÉRANT que les coûts engendrés pour la réalisation de projets ont augmenté au fil des ans sans qu'aucun ajustement de la contribution du FDR ne vienne compenser les hausses entraînées par l'économie;
- CONSIDÉRANT que plusieurs initiatives ou projets, particulièrement porteurs pour le développement économique, social ou culturel de la Mauricie, requièrent un appui plus marqué compte tenu des retombées positives qui en résultent;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Pierre Bouchard, de modifier le cadre de gestion du Fonds de développement régional en ajustant la contribution maximale de 50 000 \$ à 75 000 \$ par projet par année tout en maintenant un pourcentage de participation établi à 33 % du coût total des dépenses admissibles.

De plus, la contribution pour un projet pourra atteindre jusqu'à 100 000 \$ si celui-ci revêt un caractère d'exception en présentant une forte valeur ajoutée pour le développement économique, social ou culturel de la région notamment à l'égard de la création et du maintien de l'emploi, du développement de larges partenariats et du développement durable, procurant ainsi des retombées soutenues à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 Projets

#### 3.3.1 Histoire en bref de la Mauricie (AA-097-07)

##### Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Histoire en bref de la Mauricie » (AA-097-07)

À partir de l'« Histoire de la région de la Mauricie » publié en 2004, un volume de 1 137 pages, le comité directeur pour l'histoire de la Mauricie souhaite extraire de cet ouvrage l'information essentielle à la connaissance de la région par l'ensemble de la population et les visiteurs. En somme, le projet vise à concevoir un document plus facilement accessible en termes de coûts et de facilité de consultation pour une diffusion grand public.

CONSIDÉRANT que le projet rejoint des stratégies du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 de la Mauricie particulièrement à l'égard de procurer à la région des outils d'information susceptibles de mettre en valeur ses caractéristiques distinctives;

CONSIDÉRANT que le document produit s'inscrit dans une collection avec des régions du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique de ce document pour les fins scolaires et l'intérêt culturel et historique pour les clientèles touristiques;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Jacques Pinard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 13 000 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet et d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions de cet engagement de la CRÉ de la Mauricie en appui au promoteur pour ses démarches de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3.2 Festival d'eau vive de la Mauricie (AA-099-07)

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Festival d'eau vive de la Mauricie » (AA-099-07)**

Le projet consiste à créer un festival régional d'eau vive permettant de faire découvrir une des facettes du potentiel récréotouristique de la Mauricie auprès des résidents et des touristes, particulièrement les touristes sportifs et d'aventure.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie, particulièrement pour son intention de renforcer le développement d'événements sportifs et de loisir démontrant les potentiels que recèle la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet invite les intervenants de deux territoires de la Mauricie à s'inscrire dans une démarche concertée de développement d'un événement sportif et touristique centré sur les avantages naturels de ces milieux;

CONSIDÉRANT que, de par sa spécificité, le projet peut susciter un intérêt médiatique qui procure à la région des possibilités de retombées étendues sur une période débordant largement celle de l'événement proposé par le projet;

CONSIDÉRANT que les perspectives de développement du projet sur un espace encore plus grand que les territoires d'abord ciblés, sont fortes compte tenu de la qualité et de la diversité du réseau hydrographique de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard le soutien au développement du concept associé au démarrage du projet apparaît comme une opportunité de bien asseoir les bases de l'événement et ainsi élargir l'offre touristique et récréative de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Normand Hudon, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 000 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet, à

ce que cette contribution soit utilisée pour la mise en place du concept et le développement des partenariats pour la réalisation du Festival d'eau vive de la Mauricie 2008 et pour assurer, sur cette base, le développement de cet événement à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3.3 Développement, mise en valeur et promotion de la route touristique Le Chemin du Roy (AA-98-07)

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Développement, mise en valeur et promotion de la route touristique Chemin du Roy» (AA-098-07)**

Depuis l'été 2004, les trois régions touristiques de Québec, Mauricie et Lanaudière mettent en commun des ressources pour la coordination des interventions de mise en valeur et de promotion du Chemin du Roy. Elles produisent ainsi conjointement une carte touristique et réalisent certaines activités de promotion.

Il apparaît cependant évident aux régions partenaires que le Chemin du Roy « Québec-Montréal » doit s'étendre effectivement du centre-ville de Québec au centre-ville de Montréal en conformité avec la réalité historique de son inauguration en 1737.

Instrumentées par une étude de faisabilité, les régions partenaires veulent s'engager dans la réalisation du plan d'action qui en découle et comportant principalement les éléments suivants :

- La réalisation d'une étude de clientèle fréquentant le Chemin du Roy;
- L'implantation de panneaux d'accueil aux entrées des villes et villages qui en font partie;
- L'implantation dans chaque municipalité de panneaux d'interprétation identifiant les témoins représentatifs de son histoire et de son patrimoine;
- La refonte de la carte-dépliant et du site Internet qui tiendra compte des actions de mise en valeur.

CONSIDÉRANT que le projet démontre de façon éloquente son lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie, notamment, à l'égard de ses orientations et ses stratégies qui réfèrent à la mise en valeur des richesses et des attraits régionaux, au développement du sentiment d'appartenance régionale et à l'identification des collectivités locales à la valeur historique et patrimoniale de leur environnement;

CONSIDÉRANT que le projet résulte d'un premier partenariat entre trois régions touristiques qui requièrent l'appui des Conférences régionales des élus de la Mauricie, de Québec et de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le projet résulte aussi d'un deuxième partenariat important, structurant et étroit en Mauricie entre Tourisme Mauricie, les CLD des MRC des Chenaux et de Maskinongé, la Société de développement de Trois-Rivières ainsi que de nombreux organismes et entreprises qui participent au plan d'action;

CONSIDÉRANT que, du point de vue touristique, le projet vient consolider l'offre touristique dans l'axe Sud de la région et vient compléter la diversification de l'offre touristique régionale, en complément des produits reconnus comme la villégiature et le tourisme d'aventure douce;

CONSIDÉRANT que le projet laisse entrevoir un impact très positif sur la revitalisation des municipalités en protégeant et en mettant en valeur leur patrimoine et en faisant participer les communautés

locales à un projet rassembleur et qui développe le sentiment d'appartenance;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. Jacques Pinard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 36 700 \$, selon la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet, et dont les contributions des partenaires sont formellement confirmées par résolution d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3.4 Art-Go/Répercussion 08 (AA-084-07)

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Art-Go/Répercussion 08» (AA-084-07)**

Le projet des ateliers ART-GO vise à aider les jeunes en difficulté en les intégrant dans une démarche de réinsertion sociale par le biais de l'apprentissage d'un métier non traditionnel à portée artistique ou artisanale. Un projet de production de vitraux de qualité supérieure a déjà fait ses preuves depuis quelques années en améliorant la qualité de vie de plusieurs jeunes en difficulté de la Mauricie. « Répercussion » compte arriver aux mêmes résultats avec un tout nouveau projet qui permettra aux jeunes à apprendre à fabriquer des instruments de musique (à percussion) et à en maîtriser la pratique pour être capable d'en jouer.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie notamment à l'égard du développement des ressources humaines et en contribuant à la lutte au décrochage scolaire et social;

CONSIDÉRANT que le projet repose sur une forte expérience de l'organisme promoteur et des résultats concrets dont le succès déborde largement les limites régionales et place la Mauricie au rang de chef de file dans le développement de cette approche novatrice et originale de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté;

CONSIDÉRANT que l'important partenariat qui s'exerce par une multitude d'intervenants et organismes avec des actions et des moyens complémentaires qui augmentent d'autant la qualité des résultats, et ce, bien au-delà du financement du projet;

CONSIDÉRANT que le projet sensibilise les milieux d'affaires et corporatifs en favorisant leur implication dans la cause des jeunes marginalisés pour contribuer à leur réinsertion, au développement de leur employabilité et à l'amélioration du niveau de confiance des employeurs envers les jeunes en difficulté;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Dupont, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 400 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3.5 Ferme des jeunes Mauricie (AA-077-07)

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Ferme des jeunes Mauricie» (AA-077-07)**

Le projet la Ferme des jeunes Mauricie consiste à doter la Mauricie d'un nouveau plateau de formation, d'encadrement et de développement pour la clientèle cible de cet organisme.

La Ferme offre ses services à des adolescents et à des jeunes adultes (16-25 ans) qui ont quitté les bancs d'école régulière prématurément. Certains éprouvent des difficultés d'ordre scolaire, certains d'ordre social ou les deux à la fois. La Ferme donne la possibilité de raccrochage de jeunes en voie de glisser vers la marginalité.

Le modèle d'intervention pour ce plateau est directement calqué sur l'Atelier Action Jeunesse de Trois-Rivières, connu et reconnu pour ses capacités à réussir à réintégrer des jeunes dans des projets de vie malgré l'absence quasi-totale de préalables.

CONSIDÉRANT que le projet de la Ferme des jeunes de la Mauricie rejoint les intentions du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010 pertinemment à l'égard de l'enjeu portant sur le développement des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le projet est également en lien avec la volonté gouvernementale de donner accès à chaque jeune à une expérience éducative lui permettant de se développer dans notre société;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le continuum de services déployés en Mauricie pour favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes;

CONSIDÉRANT que le projet de la Ferme, inspiré d'un modèle d'intervention implanté depuis dix ans à Trois-Rivières, laisse entrevoir des perspectives de réussite très grandes pour la réinsertion des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'implication de plusieurs intervenants scolaires, gouvernementaux et financiers qui supportent le projet démontre une volonté concertée de voir ce projet se réaliser pour une clientèle souvent marginalisée et sans préalables pour s'inscrire dans des systèmes réguliers de formation et de réintégration socioprofessionnelles.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Dupont, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 50 000 \$, et que cette contribution soit utilisée directement pour l'acquisition et l'installation des nouveaux équipements pédagogiques pour l'apprentissage des jeunes sur le plan cognitif, pour le développement de leurs habiletés sociales et pour l'acquisition de compétences qualifiantes pour le marché de l'emploi, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3.6 Entente de partenariat en tourisme (AA-100-07)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière  
pour le projet «Entente de partenariat en tourisme»  
(ES-020-07)**

Tourisme Québec invite les associations touristiques régionales à conclure des ententes de partenariat visant le renouvellement de l'offre touristique en région. Tourisme Mauricie souhaite s'inscrire dans cette démarche qui pourra lui permettre de concentrer des investissements dans l'industrie touristique mauricienne en fonction des priorités régionales tout en augmentant l'activité économique régionale.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec par l'intermédiaire de Tourisme Québec manifeste son intention de mieux coordonner ses efforts avec l'industrie touristique régionale en consolidant la concertation entre les partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie propose la recherche et la réalisation de projets susceptibles de répondre à des orientations et des politiques de développement et de promotion touristiques propres à la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat régionale soutenue par le gouvernement et les partenaires régionaux favorise la synergie et canalise les investissements en tourisme en fonction des priorités régionales, et ce, en lien avec la Politique touristique du Québec;

CONSIDÉRANT que la concrétisation d'une entente de partenariat en tourisme concorde avec des orientations et des stratégies du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 notamment à l'égard du soutien auprès des entreprises en termes de consolidation et de développement et aussi en terme de soutien à l'innovation et à la créativité;

CONSIDÉRANT que cette entente permet aux partenaires d'exercer une volonté de prendre en considération la dynamique et les besoins de l'ensemble du territoire de la Mauricie et d'assurer une cohésion régionale dans les interventions pour le développement d'une offre touristique complémentaire, attractive et de qualité;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Jacques Pinard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 100 000 \$ par année pour trois ans à compter de l'exercice 2007-2008, et conditionnellement aux engagements de Tourisme Québec et de Tourisme Mauricie pour des sommes et une durée d'entente minimalement équivalentes, ainsi que l'engagement de Tourisme Mauricie d'intervenir de façon concertée avec les centres locaux de développement et la Société de développement économique des territoires pour les projets admissibles dans Entente de partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3.7 Stratégie en faveur des aînés (ES-019-07)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière  
pour le projet «Stratégie en faveur des aînés»  
(ES-019-07)**

La Stratégie d'action en faveur des aînés en vue de contribuer à une meilleure adaptation des services offerts aux personnes âgées, adoptée dans le cadre du Budget provincial 2007-2008, dégage des ressources de 12,5 M\$ sur cinq ans (119 000 \$/année par région). Il est prévu que ces sommes seront utilisées dans le cadre d'ententes spécifiques

(2007-2012) que le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) établira avec chaque Conférence régionale des élus (CRÉ), afin d'investir dans les services offerts aux personnes âgées.

Dans ce sens, nous proposons que la CRÉ profite de ce levier financier pour soutenir davantage les projets en faveur des aînés, et ce, en contribuant techniquement et financièrement à l'atteinte des objectifs retenus par les partenaires dans le cadre de cette entente spécifique.

CONSIDÉRANT que la proposition du ministère de la Famille et des Aînés de convenir avec les régions, via les conférences régionales des élus, des ententes spécifiques pour permettre à celles-ci d'engager des projets en lien avec la Stratégie d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie se montre favorable à susciter le partenariat et la concertation avec les intervenants concernés, notamment, la Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie, pour mettre en œuvre des actions susceptibles de favoriser le mieux-être des personnes âgées et les services qui leur sont dévolus;

CONSIDÉRANT que l'engagement dans cette démarche d'Entente rejoint les préoccupations de la CRÉ exprimées dans le Plan quinquennal de développement régional, particulièrement à l'égard du maintien et de l'amélioration de la qualité de vie et aussi de notre volonté d'adapter les programmes à notre réalité régionale;

CONSIDÉRANT que le CA a adopté à l'unanimité, lors de la séance du 13 décembre 2007, d'engager les ressources de la CRÉ aux fins de convenir avec l'ensemble des partenaires concernés, d'une Entente spécifique pour mettre en œuvre la Stratégie d'action en faveur des aînés en Mauricie, et ce, dans les limites et les capacités des moyens disponibles à la CRÉ, notamment à l'égard des ressources humaines et du cadre de gestion du Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que le financement accordé par le ministère de la Famille et des Aînés est un levier financier important pour l'atteinte des objectifs ciblés par la Table de concertation des aînés de la Mauricie ainsi que par la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. Gérard Bruneau, d'engager la Conférence régionale des élus de la Mauricie dans une Entente spécifique d'une durée de cinq ans avec le ministère de la Famille et des Aînés et la Table de concertation des aînés et retraités de la Mauricie, pour supporter, techniquement et financièrement, la « Stratégie en faveur des aînés », avec une contribution annuelle maximale de 40 000 \$, prise à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 avec possibilité de reconduction pour le même montant de 40 000 \$ par année pour les exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012, et ce, conditionnellement à une décision favorable du conseil d'administration sur la base de l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs pour les trois premières années de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.3.8 Projet d'implantation d'un Centre de démonstration en sciences en Mauricie (AA-094-07)**

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le «Projet d'implantation d'un Centre de démonstration en sciences en Mauricie» (AA-094-07)**

Le projet consiste à mettre au profit de la région de la Mauricie, un Centre de démonstration des sciences physiques comme on le retrouve actuellement à Québec.

Faisant face à une diminution de plus en plus marquée des inscriptions dans les formations scientifiques, collégiales et universitaires, les partenaires de l'éducation de la Mauricie ont convenu de la pertinence de se doter d'un tel centre de démonstration pour mousser la promotion des sciences auprès des jeunes du primaire et du secondaire. Bien que le Centre sera établi au Collège Laflèche, il s'agira d'une structure régionale accessible à l'ensemble des étudiants et des professeurs des écoles du primaire, du secondaire et du collégial de la région de la Mauricie.

CONSIDÉRANT que le projet concourt à la réalisation d'au moins deux stratégies du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de supporter des projets qui stimuleront l'intérêt des jeunes pour les sciences compte tenu d'un certain désintéressement des jeunes pour les formations collégiales et universitaires menant à des carrières en sciences;

CONSIDÉRANT que l'instance régionale de concertation en éducation a manifesté son intérêt au projet et son accord, afin d'en faire un projet unique et régional;

CONSIDÉRANT la forte implication financière du Collège Laflèche au projet;

CONSIDÉRANT le caractère novateur et structurant du projet, notamment, en terme de partenariat dans le milieu;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la CRÉ représente un important effet de levier;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale et non récurrente de 50 000 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/07-08-05-049 4.0 PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPR)**

**4.1 Guide de présentation (2008-2009)**

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Réjean Gaudreault, d'adopter le guide de présentation pour l'exercice 2008-2009, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/07-08-05-050 5.0 POINTS D'INFORMATION**

**5.1 Fiscalité des régions ressources**

La présidente fait le point sur la démarche et les efforts de la CRÉ depuis deux ans et plus spécialement depuis la sortie du rapport Gagné. Elle souligne sa participation active au sein du groupe des sept régions ressources encadrées par la firme de communications National et des gains obtenus dans ce dossier.

## **5.2 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)**

La direction générale fait le point sur le financement de la CRRNT et sur les d'études en cours.

## **5.3 Forum de la société civile et tableau de bord**

La présidente rappelle la rencontre du Forum de la société civile qui se tiendra le 3 avril prochain. À cette occasion, les participants procéderont à la désignation annuelle de leurs représentants et prendront connaissance de l'état d'avancement du tableau de bord régional.

## **5.4 Processus de fin d'année financière**

L'année financière prendra fin le 31 mars prochain. Au cours des prochaines semaines, l'équipe de la CRÉ tiendra une réflexion pour établir son plan de travail et le budget 2008-2009.

## **5.5 TQR**

La direction générale dépose l'ordre du jour de la TQR qui se tiendra le 22 février 2008.

## **5.6 Livre vert sur la forêt**

Le directeur général informe les membres du dépôt du Livre vert qui implique notamment un changement important au niveau de la gouvernance régionale de la forêt. La CRÉ de la Mauricie est interpellée pour organiser des rencontres de consultation à ce sujet. En Mauricie, elles se tiendront respectivement le 12 mars à La Tuque et le 18 mars à Trois-Rivières.

## **5.7 Travailleurs de rue**

Pour faire suite à la rencontre consultative avec M. Tony Tomassi, des besoins importants ont été identifiés en matière de travailleurs de rue en Mauricie. La CRÉ soutiendra la démarche du Fonds Jeunesse Mauricie en cette matière.

## **5.8 Politique de partenariat – modulation**

Dans l'application des règles de la Politique, quelques dossiers en provenance des plus petites MRC ont été refusés. Aussi, le conseil d'administration mandate la direction générale pour reformuler les règles afin de permettre une modulation selon les caractéristiques propres à chacune des MRC.

## **5.9 Visite de la réserve Wemontaci**

Une visite de la réserve Wemontaci se déroulera le 14 mars prochain. La direction générale devrait y participer.

CA/07-08-05-051

## **6.0 LISTE DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Jean-Paul Diamond, d'adopter la liste des comptes, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/07-08-05-052

**7.0 VARIA****7.1 Transport collectif**

Lors du conseil d'administration du 23 août 2007, M<sup>me</sup> Monique Bélanger, du ministère des Transports du Québec (MTQ) présentait les modalités d'application du nouveau programme d'aide gouvernementale en transport collectif. Un des volets concerne l'amélioration de la planification du transport collectif sur le territoire des CRÉ. La CRÉ et son partenaire, le Consortium en développement social, souhaitent se prévaloir du programme du MTQ et, afin d'aller de l'avant avec ce projet, invitent toutes les MRC à y adhérer par voie de résolution.

**7.2 Orthophotographie**

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M. Michel Dupont, que la CRÉ assure les démarches pour que se réalise la production d'orthophotographies en Mauricie à l'été 2008. Ce projet est évalué à 1 020 000 \$. Une rencontre d'information est prévue le 5 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Demande d'extension de la date de consultation sur le Livre vert sur la forêt****Résolution relative à l'extension de la date de consultation sur le Livre vert sur la forêt**

- CONSIDÉRANT l'importance des changements proposés dans le Livre vert sur la forêt;
- CONSIDÉRANT le délai très restreint dont la CRÉ dispose pour mener les consultations publiques sur le Livre vert et exprimer la position de la région;
- CONSIDÉRANT que pour la CRÉ, et pour les personnes intéressées à déposer un mémoire, l'échéance est le même, soit le 28 mars 2008;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ craint de ne pas disposer de l'ensemble des commentaires des personnes intéressées par cette question en région pour exprimer la position de la région le 28 mars 2008;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ doit présenter la position de la région à cette même date, étant entendu que cette position sera constituée d'une part de la synthèse des éléments structurants en provenance des consultations publiques et, d'autre part, du commentaire de la CRÉ qui prendra, entre autres, en considération les éléments structurants issus de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Pierre Bouchard, de demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar, de prolonger la période de consultation sur le Livre vert sur la forêt au 30 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Appui au sentier pédestre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel****Résolution relative à l'appui du sentier pédestre reliant la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières**

- CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010 stipule que la région doit « S'assurer de l'accessibilité à la pratique du loisir, du sport et des activités de plein air à la grandeur du territoire »;

CONSIDÉRANT que ce sentier figure dans le plan de développement régional des sentiers récréatifs de l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier il demeure de la responsabilité des comités de priorités dans chacune des MRC, d'analyser et de juger de l'admissibilité des projets;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Pierre Tremblay, d'appuyer la démarche de la Corporation Inter-Rives dans l'aménagement d'un sentier pédestre interrive reliant la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières. Cet appui constitue une position régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.5 Lettre d'appui aux commissions scolaires**

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Normand Hudon, de transmettre aux présidents des commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy, une lettre d'appui soulignant l'apport important de ces établissements à la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.6 Délégation du directeur général comme observateur au Conseil régional des partenaires du marché du travail**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Pierre Bouchard, de déléguer le directeur général comme observateur au Conseil régional des partenaires du marché du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CA/07-08-05-053 8.0 QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

### **CA/07-08-05-054 9.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2008, à la Ville de Trois-Rivières.

### **CA/07-08-05-055 10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Réjean Gaudreault, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

France Beaulieu  
Présidente

---

Pierre A. Dupont  
Secrétaire